

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° tarifaire	Description
Marchandises en provenance du territoire canadien, etc. (suite) :	
9905.40.05	Bandes certifiées par l'importateur comme étant destinées à la fabrication des voitures ferroviaires pour passagers (visées par la sous-position 4008.11)
9905.40.09	Tapis certifiés par l'importateur comme étant destinés à être utilisés dans des voitures ferroviaires pour passagers (visés par la sous-position 4008.21.00, 4016.99.25 ou 4016.99.50)
9905.40.12	Agrafes pour courroies de transporteurs (visées par la sous-position 4008.29.00)
9905.40.15	Chaînes d'entraînement des roues arrière de motorcycle et maillons d'assemblage (visées par la sous-position 4010.99)
9905.40.18	Bandes de roulement pour pneus ou pour rechapage de pneus (visées par la sous-position 4012.90.20, 4012.90.50, 4016.99.25 ou 4016.99.50)
9905.40.20	Joint certifié par l'importateur comme étant destiné à l'étanchéisation des bidons en acier ou en plastique; Joint de moteur certifié par l'importateur comme étant destiné à être utilisés dans les voitures ferroviaires pour passagers; Joint certifié par l'importateur comme étant destiné à être utilisés dans les appareils de conditionnement d'air (toutes les marchandises précédentes sont visées par la sous-position 4016.93.00)
9905.40.25	Efface-tableaux (visés par la sous-position 4016.10.00, 6307.90.99 ou 9603.90.80)
9905.40.30	Bourrelets d'étanchéisation pour véhicules automobiles (visés par la sous-position 4016.10.00 ou 4016.93.00)
9905.40.40	Cache-condensateurs, passe-fils, flasques et ensembles amortisseurs anti-vibrations pour moteurs; marchandises certifiées par l'importateur comme étant destinées à être utilisées dans les systèmes de conditionnement d'air; Cheilles et oeillets pour courroies de transporteurs; Bandages tubulaires élastiques et couvre-sabot en caoutchouc renforcé de tissus, emballés pour la vente au détail, destinés à la protection des sabots d'animaux; Bandes de caoutchouc; Étiquettes de caoutchouc certifiées par l'importateur comme étant destinées à être incorporées au caoutchouc des pneus au cours de leur fabrication (toutes les marchandises précédentes sont visées par la sous-position 4016.99.25 ou 4016.99.50)
9905.42.10	Étuis à skis, portables, en polyéthylène (visés par la sous-position 4202.92.45)